

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Lumley et Axworthy n'ont pas applaudi.

M. Trudeau: Seulement deux? Il importe de rétablir les faits. Quand le député dit que j'ai imposé unilatéralement un contrôle des prix et des salaires, ce n'est, bien entendu, pas la vérité. Il se rappellera qu'à l'été 1974 et à nouveau en 1975, les dix premiers ministres provinciaux se sont réunis. Ils déploieraient la tendance inflationniste de notre économie et avaient supplié le gouvernement fédéral de prendre des mesures. Si nous avons pu prendre ces mesures, c'est que tous les Canadiens, et notamment les premiers ministres provinciaux, s'entendaient à dire que nous étions en pleine crise. Le député connaît bien la Constitution pour savoir que nous ne pouvons imposer de contrôle des prix et des salaires à l'échelle nationale qu'en période de crise. Cette crise, telle que l'avaient décrite les tribunaux, était reconnue comme telle puisque les provinces ont appuyé nos mesures, d'une façon générale. En fait, elles ont collaboré avec le gouvernement fédéral dans l'application des contrôles des prix et des salaires. Voilà les faits.

Je tiens à signaler au député que notre proposition d'hier avait pour objectif de donner une orientation collective à notre pays, dans l'espoir que les dix premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral prendraient ensemble des mesures pour prévenir tout risque d'explosion des salaires, et ce, sans pénaliser ceux qui se trouvent en bas de l'échelle des traitements, puisque nous avons proposé de les dédommager en fonction de la hausse du coût de la vie. Quant à ceux qui se trouvent en haut de l'échelle, ceux qui, à mon sens, ont provoqué des remous à la Chambre, leur traitement serait totalement gelé. Nous espérions, en cette époque d'orientation économique, d'obtenir également l'appui des partis d'opposition puisque cette mesure réussirait notamment à juguler la cause de notre malaise économique. En effet, elle permettrait...

M. Nielsen: Et la longueur des réponses?

M. Trudeau: Le député du Yukon se désespère devant la longueur des réponses. Je suppose qu'il préfère les interventions théâtrales de son chef, lorsqu'il s'agit d'échanger des propos à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Mes réponses sont des réponses à des questions. Les effets dramatiques de son chef sont des discours que l'on ne doit pas faire au cours de la période des questions.

LE CONTRÔLE DES PROFITS ET DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, la réponse du premier ministre brillait par ses omissions. Je signalerai qu'il n'a pas écarté l'imposition unilatérale d'un contrôle des traitements des fonctionnaires fédéraux. Il faut également souligner, puisqu'il a sous-entendu que l'inflation était d'origine salariale, que les salaires des travailleurs prennent du retard sur l'inflation depuis quatre ans. Voilà pour cet argument.

Comme le ministre des Finances a parlé d'équité dans le budget, le premier ministre peut-il nous dire quelle justice il peut y avoir à imposer le contrôle des traitements des fonctionnaires

naires quand il n'y a pas de contrôle sur les prix ou sur les profits excessifs des banques, ni de contrôle du même genre sur les taux d'intérêt qui assomment les propriétaires de maison individuelle?

● (1150)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a certainement raison. Je n'ai pas répondu à sa question sur le contrôle des traitements de la fonction publique fédérale. Les députés d'en face m'ont reproché de donner des réponses trop longues et c'est pourquoi j'ai interrompu ma réponse.

Si la Chambre veut bien m'entendre, j'aimerais traiter de la question. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention—puisque c'est là l'assurance que demande le député—d'imposer le blocage ou le contrôle des traitements des fonctionnaires. Nous avons demandé la collaboration des gouvernements provinciaux pour obtenir une manifestation collective de volonté de ne pas laisser s'aviver les tensions salariales.

Si, au niveau fédéral, nous avons abordé la question, c'est qu'elle a été soulevée par trois premiers ministres dans leur exposé inaugural. Je répète au député—c'est pour cette raison qu'il importait de faire une mise au point—que normalement nous n'avons pas compétence sur le contrôle des prix, des salaires et des profits. Cela relève de la compétence provinciale. Cela rentre dans le droit des obligations, qui relève de l'article 92, propriété et droits civils. Nous n'avons pas ce pouvoir.

L'unique façon permettant de contrôler les prix et les profits, et cela je l'ai fait valoir au premier ministre de la Saskatchewan qui présentait la même objection que le député, ce serait qu'il décide dans sa province d'empêcher les prix et les profits de monter. Il ne le fait pas dans ses domaines de compétence, ni le premier ministre du Manitoba non plus. Ces deux premiers ministres sont des socialistes mais il ne semble pas d'accord sur l'approche conseillée par le député. Ils ont plutôt tendance, comme les députés fédéraux de l'opposition, de s'en prendre au gouvernement fédéral parce qu'il ne fait rien au sujet des taux d'intérêt. Mais eux ils ne sont pas disposés à contrôler la cause de l'inflation dans leur province propre. Voilà ce que je tenais à dire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. A en juger par les décisions que le gouvernement a prises ces derniers mois, le gouvernement a dû adopter une ligne de conduite en matière de politique nucléaire et une position au sujet des réacteurs Candu. Il y a eu l'accord avec l'Europe au sujet de l'uranium, l'offre mexicaine, et les conversations au sujet des exportations d'électricité vers les États-Unis. Ce qui nous ennuie, c'est la manière détournée avec laquelle le gouvernement procède.